

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 R16 Désignation des représentants du Conseil de Paris au sein du Syndicat mixte d'étude de la Cité de la Gastronomie de Paris-Rungis et de son quartier.

Le Conseil de Paris,

Vu la délibération 2019 DAE 154 relative aux modifications statutaires et cotisation au syndicat mixte de la Cité de la Gastronomie de Paris-Rungis et de son quartier (94550 Chevilly-Larue) ;

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, en date du 28 mai 2019, et ses additifs,

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris,

Délibère :

Sont désignés pour représenter le Conseil de Paris au sein du Syndicat mixte d'étude de la Cité de la Gastronomie de Paris-Rungis et de son quartier (Comité syndical) :

Délégués titulaires :

- M. Patrick BLOCHE
- M. Didier LE RESTE

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO